

Direction générale adjointe
Transition écologique et équilibres territoriaux
Direction Ingénierie territoriale et environnement

ACTE FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU BASSIN DE LA MAINE PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Rivière : La Mayenne
Rive : gauche
Commune : Thorigné-d'Anjou

Il est porté à la connaissance du public, la manifestation d'intérêt spontanée d'occupation du domaine public fluvial, déposée auprès du Département de Maine-et-Loire :

- Occupation du domaine public fluvial sur la rivière la Mayenne, commune de Thorigné-d'Anjou, pour un ponton flottant, dans le but de proposer de la location de canoës/kayaks et pédalos
- Surface : 3 m²
- Période : à partir de 2025, du 1^{er} mai au 30 septembre, renouvelable 4 ans.

La mise à disposition de la portion du domaine public par l'occupation est soumise à redevance domaniale, selon les conditions financières en vigueur fixées par le Département de Maine-et-Loire : montant en fonction de la catégorie de l'occupation et de l'activité, selon la surface.

- Redevance annuelle : 60 € (selon les tarifs en vigueur votés par l'assemblée délibérante)

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public fluvial, sont invitées à transmettre leur dossier avant le 31 mars 2025 :

- Sur support papier à l'adresse suivante :
Département de Maine-et-Loire
DITE – SDPF
BP 94104
49941 ANGERS CEDEX 09
- Ou par voie électronique à : aot@maine-et-loire.fr

Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :

- Du formulaire complété et signé, et des pièces mentionnées
- D'une note décrivant le projet, sur la même portion de domaine public fluvial, durant la même période que celle précitée, précisant les investissements prévus.

Les dossiers reçus seront analysés, conformément aux critères définis ci-après :

- La complétude du dossier
- Les enjeux environnementaux et paysagers

Plan de situation : Commune de Thorigné d'Anjou

